



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres de gestion agréés

Question écrite n° 64044

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le fonctionnement des organismes de gestion agréés. Dans son rapport de septembre 2014, la Cour des comptes préconise de supprimer la réduction du délai de reprise de trois à deux ans pour les adhérents d'organismes agréés. Il lui demande si le Gouvernement compte mettre en place cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64044

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7610

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)